



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 16 décembre 2019, le projet de règlement 1200-2012-Z-34 amendant le *Règlement de zonage 1200-2012-Z* visant à modifier la classification des matériaux de revêtement extérieurs autorisés ;

Pour faire suite à l'adoption de ce projet se tiendra une assemblée publique de consultation le **mardi 7 janvier 2020, à 18 h 30**, dans la salle du conseil, située au 1386, rue Dumouchel et ce, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Au cours de cette assemblée, madame la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Elle entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

L'OBJET de ce règlement vise à modifier la classification des matériaux de revêtement extérieurs autorisés.

L'ensemble du territoire est visé par cette modification réglementaire.

Ce projet ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement être consulté au Service du greffe, situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, aux heures régulières de bureau. Le plan de zonage peut être également consulté sur le site internet de la ville dans la section « publications ». Toute personne qui voudrait obtenir des renseignements concernant ce projet de règlement est priée de communiquer avec le Service d'urbanisme et de l'environnement ou avec le Service du greffe au numéro de téléphone suivant : (450) 229-2921 durant les heures normales de bureau.

FAIT À SAINTE-ADÈLE, ce 18 décembre 2019

Le greffier,

(s) Yan Senneville

Yan Senneville, OMA